



MAIRIE DE SAINT-MARTIN-LE-VINOUX
Département de l'Isère
Canton de Grenoble 2
Arrondissement de Grenoble

Convocation du 06 octobre 2020

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS

Conseil municipal de la Ville de Saint-Martin-le-Vinoux

Séance du 12 octobre 2020.

Délibération 2020-58

Le douze octobre deux mille vingt à 19 h 00, le conseil municipal de Saint-Martin-le-Vinoux s'est réuni à huis clos à la mairie de Saint-Martin-le-Vinoux salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur le Maire, Sylvain LAVAL.

Présent(e)s : Sylvain LAVAL, Virginie LOPEZ, Mounir BOUALITA, Stéphanie COLPIN, Frédéric CALVO Mireille PERINEL, Morgan BOUCHET, Anahide MARDIROSSIAN, René VIAL, Hervé POTHIER-DENIS, Angèle ABBATTISTA, Christian REY, David MARTORANA, Murielle MARSEILLE, Cécile BENECH, Marie-Anne LENOBLE, Alexandra COUTURIER, Sophie BEKKAL, Marc DOZIER, Nawel BEGHIDJA, Vincent GOSSE, Pierre HEINRICH, Yanice ZIDOUN, Mariane OBEID, Anne TOURMEN, Christian GROS, Florian BERNHEIM

Procuration : Norbert COLLIAT donne procuration à Virginie LOPEZ, Fatima KRAIM donne procuration à Christian GROS

Absent(e)s :

Conformément à la loi du 5 avril 1884, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil, Pierre HEINRICH a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Rapporteur : **Virginie LOPEZ**

Objet : INTERCOMMUNALITE - Rapport de présentation 2019 de Grenoble Alpes Métropole sur le prix et la qualité du service public de collecte, de traitement et de valorisation des déchets urbains

Conformément aux dispositions du décret n° 95-635 du 6 mai 1995, aux termes desquelles le Maire de chaque commune adhérant à un établissement public de coopération intercommunale présente la nature exacte du service assuré, le prix et la qualité du service public, le rapporteur va vous présenter le rapport de Grenoble Alpes Métropole pour le service public de collecte, de traitement et de valorisation des déchets urbains de l'année 2019.

Le rapporteur entendu,
Le Conseil Municipal de Saint-Martin-le-Vinoux,
Après en avoir délibéré,

- PREND ACTE du rapport sur le prix et la qualité du service public de collecte, de traitement et de valorisation des déchets urbains de Grenoble Alpes Métropole pour l'année 2019.

- DIT que le rapport de Grenoble Alpes Métropole sera tenu à la disposition du public dans les conditions réglementaires.

VOTE : PREND ACTE

Pour extrait certifié conforme
au registre des délibérations,
le 13 octobre 2020

Acte certifié exécutoire depuis son
dépôt à la préfecture et sa publication

Le Maire,




Sylvain LAVAL.